



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Int. Cl.³: A 61 K 7/02

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



FASCICULE DU BREVET A5

(11)

635 510

(21) Numéro de la demande: 13230/78

(73) Titulaire(s):
L'OREAL, Paris 8e (FR)

(22) Date de dépôt: 28.12.1978

(30) Priorité(s): 30.12.1977 FR 77 39840

(72) Inventeur(s):
Jean-Paul Boelle, Paris (FR)
Constantin Koulbanis, Paris (FR)
Arlette Zabotto-Arribau, Paris (FR)

(24) Brevet délivré le: 15.04.1983

(45) Fascicule du brevet
publié le: 15.04.1983

(74) Mandataire:
Kirker & Cie. SA, Genève

(54) Composition cosmétique pour le démaquillage des yeux.

(57) Cette nouvelle composition contient en solution aqueuse:

(i) au moins un agent tensio-actif pris dans le groupe constitué par les mono et di-alcoyles carboxylates d' α -méthyl glucoside polyéthoxylés et leur mélange, lesdits radicaux alcoyles, linéaires ou ramifiés, saturés ou insaturés, comportant de 11 à 21 atomes de carbone

et (ii) au moins un agent conservateur, le pH de ladite composition étant compris entre 4,5 et 8,5.

Cette composition trouve une application pour le démaquillage des yeux; elle est non-irritante et ne provoque aucune gêne oculaire.

REVENDEICATIONS

1. Composition cosmétique pour le démaquillage des yeux, non irritante et ne provoquant aucune gêne oculaire, caractérisée par le fait qu'elle contient en solution aqueuse:

i) au moins un agent tensio-actif pris dans le groupe constitué par les mono- et dialcoylcarboxylates d' α -méthylglucoside de polyéthoxylés et leur mélange, lesdits radicaux alcoyles, linéaires ou ramifiés, saturés ou insaturés, comportant de 11 à 21 atomes de carbone, et

ii) au moins un agent conservateur,

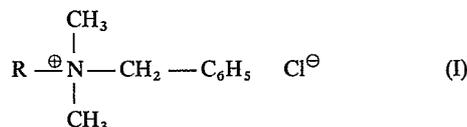
le pH de ladite composition étant compris entre 4,5 et 8,5.

2. Composition selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les mono- et dialcoylcarboxylates d' α -méthylglucoside polyéthoxylés sont pris dans le groupe constitué par les mono- et dilaurates, les mono- et dipalmitates, les mono- et distéarates, les mono- et dioléates d' α -méthylglucoside polyéthoxylés à l'aide de 10 à 30 mol d'oxyde d'éthylène et leur mélange.

3. Composition selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée par le fait que l'agent tensio-actif est le mélange du mono- et du distéarate d' α -méthylglucoside éthoxylés à l'aide de 20 mol d'oxyde d'éthylène.

4. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que l'agent tensio-actif est présent en une proportion comprise entre 1 et 5%.

5. Composition selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'agent conservateur est pris dans le groupe constitué par l'éthylmercurithiosalicylate de sodium, le digluconate, le diacétate et le dichlorhydrate de chlorhexidine, le nitrate de phénylmercure, un mélange constitué de 30% de benzoate de sodium et de 70% de monochloracétamide, un composé correspondant à la formule suivante:



dans laquelle:

R représente un radical alcoyle ayant de 12 à 18 atomes de carbone ou un mélange de tels radicaux alcoyle comme par exemple les mélanges C_{12} - C_{14} et C_{14} - C_{16} , et les mélanges desdits agents conservateurs.

6. Composition selon la revendication 5, caractérisée par le fait que le composé de formule (I) est le chlorure de myristylcétyle-diméthylbenzylammonium ou le chlorure de laurylmyristyldiméthylbenzylammonium.

7. Composition selon l'une des revendications 5 ou 6, caractérisée par le fait que le composé de formule (I) est utilisé en association avec de l'acide éthylènediaminetétracétique ou son sel dipotassique.

8. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que l'agent conservateur est présent en une proportion comprise entre 0,002 et 0,3% et de préférence entre 0,02 et 0,2%.

9. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait qu'elle contient également un mélange-tampon et de préférence un tampon phosphate ou un tampon citrate.

10. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que son pH est de préférence compris entre 6,5 et 7,5.

11. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait qu'elle contient, en outre, un agent humectant pris dans le groupe constitué par l'hexylène-glycol et le polyéthylène-glycol 600.

12. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait qu'elle contient également des adjuvants tels que des agents adoucissants, des parfums, des colorants, ou d'autres agents tensio-actifs.

La présente invention a pour objet une nouvelle composition pour le démaquillage des yeux qui présente la particularité d'être non irritante et de ne pas provoquer de gêne oculaire pour l'utilisatrice.

De nombreuses compositions cosmétiques permettant d'effectuer le démaquillage des yeux ont déjà été proposées, mais celles-ci, bien qu'étant non irritantes pour la muqueuse oculaire, se sont cependant révélées présenter certains inconvénients, notamment une sensation de picotement ou de gêne oculaire chez l'utilisatrice.

En effet, lors d'une opération de démaquillage des yeux, il est fréquent que, par inadvertance, la composition servant à ce démaquillage vienne au contact de la muqueuse oculaire et provoque alors des irritations ou picotements pouvant, dans certains cas, conduire à des complications.

L'élaboration de compositions démaquillantes pour les yeux ne provoquant aucune irritation ni aucune gêne oculaire présente de nombreuses difficultés, car de telles compositions doivent contenir divers ingrédients qui, dans certains cas, peuvent réagir mutuellement ou peuvent, à la longue, subir des dégradations à la suite d'une contamination microbienne.

La titulaire, après de nombreuses recherches, a pu mettre au point une lotion démaquillante réalisée à partir d'une classe particulière d'agents tensio-actifs qui ne provoquent aucune irritation ou sensation de picotement de l'œil et qui, de plus, se conserve très bien dans le temps après la première utilisation.

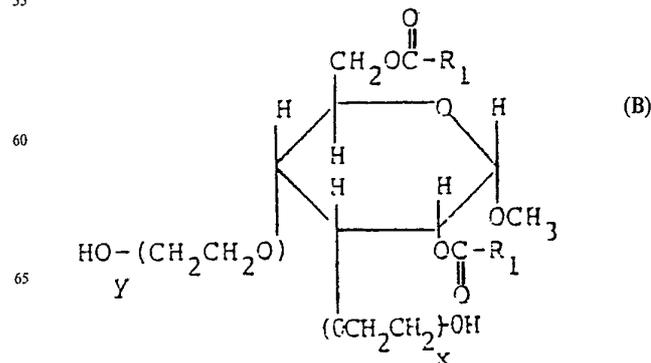
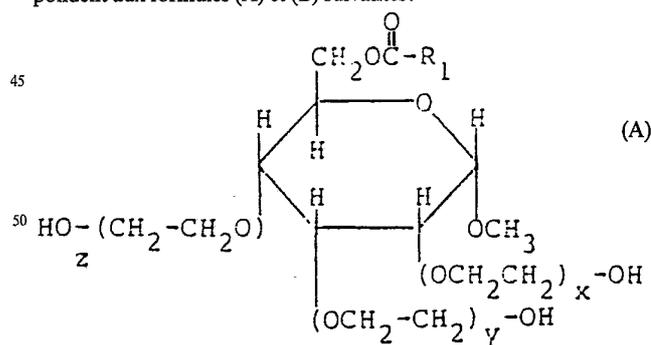
La présente invention a pour objet, à titre de produit industriel nouveau, une composition cosmétique pour le démaquillage des yeux, non irritante et ne provoquant aucune gêne oculaire, cette composition contenant en solution aqueuse:

i) au moins un agent tensio-actif pris dans le groupe constitué par les mono- et dialcoylcarboxylates d' α -méthylglucoside polyéthoxylés et leur mélange, lesdits radicaux alcoyles, linéaires ou ramifiés, saturés ou insaturés, comportant de 11 à 21 atomes de carbone, et

ii) au moins un agent conservateur, le pH de ladite composition étant compris entre 4,5 et 8,5 et de préférence entre 6,5 et 7,5.

Selon l'invention, la composition pour le démaquillage des yeux se présente de préférence sous la forme d'une lotion. La solution aqueuse est soit de l'eau déminéralisée stérile, soit une eau florale (eau de rose, eau de bleuet, eau de camomille, etc.) ou leurs mélanges.

Les mono- et dialcoylcarboxylates d' α -méthylglucoside polyéthoxylés utilisables dans les compositions selon l'invention correspondent aux formules (A) et (B) suivantes:



dans lesquelles:

R₁ représente un radical alcoyle, linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé, ayant de 11 à 21 atomes de carbone, et x + y (+z) représente de 10 à 30 inclus.

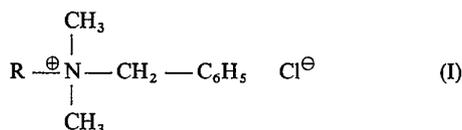
Parmi les composés de ce type, on peut en particulier citer les mono- et dilaurates, les mono- et dipalmitates, les mono- et distéarates et les mono- et dioléates d' α -méthylglucoside polyéthoxylés à l'aide de 10 à 30 mol d'oxyde d'éthylène et leur mélange.

Selon une forme préférée de l'invention, on utilise le mélange du mono- et du distéarate d' α -méthylglucoside éthoxylés à l'aide de 20 mol d'oxyde d'éthylène, et en particulier le composé vendu par la société Amerchol sous la dénomination commerciale de Glucamate SSE-20 [R₁ = C₁₇H₃₅ et x + y (+z) = 20].

De façon préférentielle, les alcoylcarboxylates d' α -méthylglucoside polyéthoxylés sont présents dans la composition à une concentration comprise entre environ 1 et 5%, mais elle dépend du pouvoir moussant que l'on désire conférer à la composition.

Selon l'invention, l'agent conservateur est généralement compris entre 0,002 et 0,3% et de préférence entre 0,02 et 0,2%.

Parmi les agents conservateurs qui peuvent être utilisés dans les lotions, on peut en particulier citer l'éthylmercurithiosalicylate de sodium, le digluconate, le diacétate et le dichlorhydrate de chlorhexidine, le nitrate de phénylmercure, un mélange constitué de 30% de benzoate de sodium et de 70% de monochloracétamide ou un composé correspondant à la formule suivante:



dans laquelle:

R représente un radical alcoyle de 12 à 18 atomes de carbone ou un mélange de tels radicaux alcoyles comme par exemple les mélanges C₁₂-C₁₄ et C₁₄-C₁₆, et les mélanges de ces agents conservateurs.

Parmi les composés de formule (I) ci-dessus, on peut en particulier citer le chlorure de myristylcétildiméthylbenzylammonium et le chlorure de laurylmyristyldiméthylbenzylammonium.

Selon une forme particulière de réalisation, les composés de formule (I) sont utilisés en association avec de l'acide éthylènediaminotétracétique ou son sel dipotassique.

Dans le but de maintenir le pH des lotions entre 4,5 et 8,5, on peut employer un mélange-tampon et notamment un tampon phosphate (hydrogénophosphate de dipotassium/dihydrogénophosphate de potassium) ou un tampon citrate (citrate de sodium/acide citrique).

Selon une forme particulière de réalisation, les compositions selon l'invention contiennent également un agent humectant tel que l'hexylène glycol, le polyéthylène glycol 600, etc., ces agents permettant de favoriser une meilleure solubilisation de l'agent tensio-actif dans la solution aqueuse.

Les lotions démaquillantes selon la présente invention peuvent, en outre, contenir d'autres adjuvants conventionnels tels que, par

exemple, des agents adoucissants, des parfums, des colorants ou encore d'autres agents tensio-actifs tels que, par exemple, du Tween 20 (monolaurate de sorbitan polyoxyéthyléné), ce dernier composé pouvant également favoriser, dans certains cas, la solubilisation de l'agent tensio-actif principal.

Il importe, bien entendu, que ces adjuvants présentent également la particularité de ne pas provoquer d'irritations ou de picotements de la muqueuse oculaire.

Parmi les agents adoucissants, on peut en particulier citer l'allantoïne, l'azulène, etc.

On va maintenant donner à titre d'illustration, et sans aucun caractère limitatif, plusieurs modes de réalisation des compositions démaquillantes selon l'invention.

Exemples de compositions

Exemple A:

On prépare selon l'invention une lotion démaquillante pour les yeux en procédant au mélange des ingrédients suivants:

Glucamate SSE-20 vendu par la société Amerchol	1,5 g
Hexylène glycol	1 g
Dihydrogénophosphate de potassium	0,102 g
Hydrogénophosphate de dipotassium, 3H ₂ O	0,394 g
Dichlorhydrate de chlorhexidine	0,08 g
Benzoate de sodium	0,03 g
Monochloracétamide	0,07 g
Eau déminéralisée stérile, q.s.p.	100 g

Exemple B:

On prépare selon l'invention une lotion démaquillante pour les yeux en procédant au mélange des ingrédients suivants:

Glucamate SSE-20	2 g
Dihydrogénophosphate de potassium	0,102 g
Hydrogénophosphate de dipotassium, 3H ₂ O	0,394 g
Allantoïne	0,05 g
Chlorure de laurylmyristyldiméthylbenzylammonium	0,0288 g
Acide éthylènediaminotétracétique dipotassique	0,0104 g
Eau déminéralisée stérile, q.s.p.	100 g

Exemple C:

On prépare selon l'invention une lotion démaquillante pour les yeux en procédant au mélange des ingrédients suivants:

Glucamate SSE-20	1 g
Tween 20 (monolaurate de sorbitan) polyoxyéthyléné	1 g
Dihydrogénophosphate de potassium	0,102 g
Hydrogénophosphate de dipotassium, 3H ₂ O	0,394 g
Allantoïne	0,05 g
Chlorure de myristylcétildiméthylbenzylammonium	0,0288 g
Acide éthylènediaminotétracétique dipotassique	0,0104 g
Eau déminéralisée stérile, q.s.p.	100 g